



COMMUNE DE THUILLEY-AUX-  
GROSEILLES

Département de Meurthe-et-  
Moselle

Arrondissement de Toul  
Canton Meine au Saintois

Conseillers en exercice : 10  
Conseillers présents ou représentés :  
9  
Conseillers votants : 8

*Le Maire certifie que la convocation  
du conseil a été faite le 31/01/2025*

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 6 FÉVRIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le six février, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Thuilley-aux-Groseilles, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, en mairie, sous la présidence du Maire, Laurence BROQUERIE.

Présents : Laurence BROQUERIE, Christophe GENIN, Samuel GRIS, Gabrielle HENRY, Gibrien PARISOT, Jacques PEROUX, Amélie PEROUX, Stéphane PIERI

Absents : Thomas WECKERING

Excusés : Pauline HENRY a donné procuration à Laurence BROQUERIE

Amélie PEROUX a été désignée comme secrétaire de séance

Objet de la délibération n° 03/25 :

**APPLICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE EN CAS D'ABSENCE**

Madame le Maire rappelle au conseil que le régime indemnitaire versé aux agents est composé de deux primes : l'IFSE - Indemnité de fonctions, de Sujétions et Expertise - (majoritaire) et le CIA - Complément Individuel Annuel – (minoritaire).

Depuis le 01/09/2024, il est possible de maintenir le versement de l'IFSE en cas de Congé Longue Maladie ou en cas de Congé Grave Maladie.

Elle invite le conseil à modifier la délibération précédente en ce sens.

Après délibération, le conseil décide de modifier la délibération 04/24 du 19/01/2024 ainsi :

- Article 5 alinéa 4 supprimé :

En cas de congé longue maladie, grave maladie, longue durée le versement du régime indemnitaire est suspendu.

- Remplacé par :

En cas de congé de longue maladie, grave maladie, longue durée le versement du régime indemnitaire est versé selon les modalités définies à l'article 2-1 du décret n° 2010-997 du 26 août 2010.

**Pour : 9    Contre : 0    Abstention : 0**

Amélie PEROUX

Secrétaire

Laurence BROQUERIE

Maire

